

Séance du Conseil de Ville du 24.02.2020

**2.03/20**

Question écrite

## **SI - Factures inhabituelles que faire ?**

Monsieur le maire,  
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

*Nul n'est sans savoir que nous sommes dans une ère où les économies d'énergie et de biens tels que l'eau sont vitaux.*

*Il arrive parfois qu'une installation défectueuse provoque une consommation inhabituelle qui peut plus que doubler.*

*Les services industriels mettent-ils en garde les abonnés qui sont dans cette situation embarrassante?*

*Le compteur peut être défectueux, dans ce cas, le consommateur n'y est pour rien et n'a pas consommé lui-même les différents services. Doit-il tout de même payer sa facture?*

*Si le compteur n'est pas défectueux, les SI ont-ils un spécialiste qui pourrait immédiatement identifier les causes de cette consommation excessive?*

*Non seulement on rend service à l'usager et on fait des économies d'énergie, ou d'eau qui vont dans le bon sens de la stratégie énergétique 2050.*

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le groupe PLRD  
Pierre Chételat

